



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.05.2010 Bulletin 2010/20

(51) Int Cl.:
E06B 9/76 (2006.01) E06B 9/17 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **09306094.5**

(22) Date de dépôt: **13.11.2009**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
AL BA RS

(30) Priorité: **18.11.2008 FR 0857822**

(71) Demandeur: **BUBENDORFF**
68220 Attenschwiller (FR)

(72) Inventeur: **Ostermann, Jean-Marc**
68560 Hirsingue (FR)

(74) Mandataire: **Rhein, Alain**
Cabinet Bleger-Rhein
17, Rue de la Forêt
F-67550 Vendenheim (FR)

(54) **Support de traversée de paroi pour dispositif de manoeuvre a manivelle**

(57) L'invention a trait à un support de traversée de paroi de caisson de système d'occultation, tel que volet roulant, store ou similaire, comportant un dispositif de manoeuvre (17) du type pourvu d'un treuil (18) ou d'une poulie actionné par un organe de commande manuelle (O), tel une tringle (19) et une manivelle (22), une sangle, une cordelette ou similaire.

Avantageusement, ce support comporte une pre-

mière console support (23) conçue apte à être fixée sur ladite paroi (2) du caisson (3) et une seconde console support (24) rapportée, à l'aide de moyens d'entretoisement (25) ajustables en longueur, sur ladite première console support (23), cette première (23) et seconde console support (24) comportant au moins une ouverture (26, 27) de passage dudit organe de commande manuelle (O).

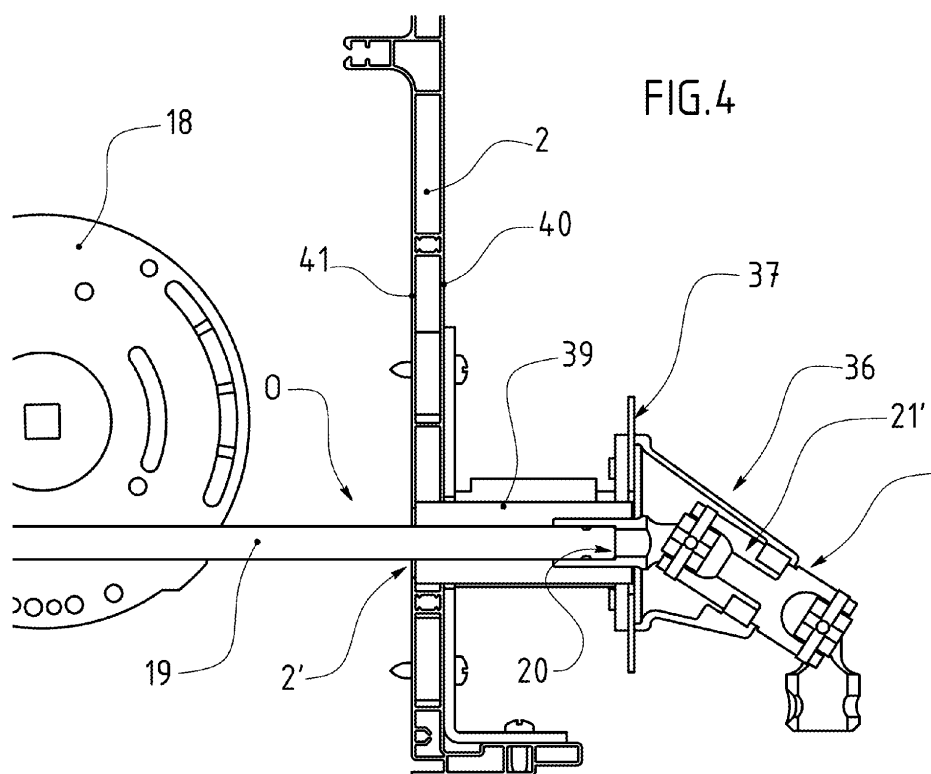


FIG. 4

Description

[0001] L'invention concerne un support pour traversée de paroi de caisson de système d'occultation, tel que volet roulant, store ou similaire, comportant un dispositif de manoeuvre manuelle, du type pourvu d'un treuil ou d'une poulie actionné par un organe de commande manuelle, tel une tringle et une manivelle, une sangle, une cordelette ou similaire.

[0002] L'invention entre dans le domaine des systèmes d'occultation de type volet roulant, store ou analogue. Elle concerne, plus particulièrement, les dispositifs de manoeuvre manuelle à manivelle, à sangle ou à cordelette de tels systèmes d'occultation.

[0003] De manière habituelle, un dispositif de manoeuvre à manivelle est prévu pour agir sur un treuil ou une poulie pour la commande en rotation, par exemple d'un tube d'enroulement d'un tablier de volet roulant d'un store ou autre.

[0004] Pour faciliter la compréhension de la présente description, il sera uniquement fait référence, ci-après, à une sangle en alternative à une manivelle. Toutefois, la présente invention ne saurait être limitée à cette seule solution, la sangle pouvant être remplacée par une cordelette, voire encore une chainette dans cette fonction d'organe de commande manoeuvrable par un usager. D'ailleurs, on désignera de manière générique ; organe de commande manuelle ; une tringle d'attaque de treuil et sa manivelle, une sangle, une cordelette, une chainette, etc.

[0005] Si l'on prend l'exemple plus particulier des volets roulants, ledit tube d'enroulement du tablier est maintenu en rotation à ses extrémités par des joues supports. Sur l'une d'entre elles est rapporté le treuil ou la poulie précitée, l'ensemble prenant position dans un caisson, selon le cas, préfabriqué ou ménagé dans la maçonnerie d'une construction.

[0006] Dans le cas d'un treuil, sur ce dernier agit tout d'abord une tringle dont une extrémité traverse, selon le cas, la paroi interne du caisson ou la sous-face, pour pouvoir être commandée en rotation par l'intermédiaire d'une manivelle, très souvent au travers d'une genouillère.

[0007] Sur la paroi concernée du caisson, est généralement fixée une console support, encore appelée plaque d'adaptation, conçue apte à maintenir en rotation la tringle d'attaque du treuil au travers d'une rotule.

[0008] A ce stade, il convient de rappeler les différentes implantations d'un caisson de volet roulant au-dessus d'une menuiserie de type porte ou fenêtre et son intégration dans une construction.

[0009] Ainsi, il est tout particulièrement courant de pré-monter en usine un caisson de volet roulant sur une menuiserie pour rapporter l'ensemble, en un seul tenant, en applique, sur le bord périphérique d'une ouverture délimitée dans une construction. Dans ce cas le caisson vient s'étendre largement du côté interne à la maçonnerie. Même si, sur ce côté interne, il est rapporté, par plaquage,

un revêtement de doublage, du type composé isolant - plaque de plâtre, le caisson s'étend, habituellement, au-delà de ce doublage et sa paroi arrière tout comme sa sous face restent, dans tous les cas, accessibles pour permettre au dispositif de manoeuvre de traverser sans encombre l'une d'elles et autoriser l'entraînement du volet roulant par l'intermédiaire d'un organe de commande manuelle, du type manivelle ou sangle.

[0010] Il est également connu que d'intégrer le caisson du volet roulant dans la maçonnerie elle-même. En particulier il existe des coffres préfabriqués souvent en fibrociment, destinés à venir se substituer aux linteaux en partie supérieure d'une ouverture dans une construction correspondant à une porte, fenêtre ou similaire.

[0011] Dans ce cas, la commande manuelle du volet roulant depuis l'intérieur de l'habitation, s'effectue moyennant une manivelle ou d'une sangle retombant à proximité immédiate le long de la menuiserie. La manivelle agit, par l'intermédiaire d'une genouillère, sur la tringle d'attaque du treuil émergeant au niveau de la menuiserie au travers d'une console adaptée rapportée sur cette dernière. La sangle vient s'enrouler, quant à elle, sur une poulie en passant par un ou plusieurs renvois qu'équipent là encore une console rapportée sur ladite menuiserie.

[0012] Comme cela apparaît à la lecture de la description qui précède, la tringle d'attaque du treuil étant accessible au travers d'une ouverture dans la menuiserie, la manivelle s'étend nécessairement le long de cette dernière et peut gêner les manoeuvres de l'ouvrant. Il en va de même dans le cas d'une sangle qui, en retombant à proximité immédiate de la menuiserie, peut gêner celle-ci.

[0013] Si, en raison de la surépaisseur produite par des panneaux de doublage du côté interne à la construction, la menuiserie se positionne en retrait par rapport au côté interne de ces panneaux, la manivelle ou la sangle se trouve, nécessairement, dans un recoin et difficilement accessible.

[0014] Il est également connu de pré-monter un caisson de volet roulant sur une menuiserie de telle manière qu'il s'étende, non pas du côté intérieur à cette menuiserie, mais du côté extérieur. La partie saillante du caisson s'étendant au-delà du côté externe de la menuiserie est prévue pour venir se loger dans une réservation ménagée en conséquence au niveau du linteau de la construction.

[0015] D'ailleurs, il existe actuellement, des linteaux préfabriqués permettant, justement, de définir cette réservation pour accueillir en partie le caisson du volet roulant. Dans ce cas, la paroi arrière du caisson du volet roulant se situant du côté interne à la construction, s'étend, habituellement, dans le prolongement de la face interne de la menuiserie, laquelle est prévue pour être rapportée en applique du côté interne sur la maçonnerie de la construction.

[0016] Tout comme déjà évoqué précédemment, sur ce côté interne de la maçonnerie sont généralement ap-

pliqués des panneaux de doublage dont l'épaisseur peut être plus importante par rapport à celle de la menuiserie. Celle-ci est alors en retrait par rapport au côté interne de ces panneaux de doublage. Dans ces conditions, il est prévu que ces panneaux de doublage s'étendent au devant de la paroi arrière du caisson du volet roulant, l'ensemble gagnant en esthétique.

[0017] En conséquence, il est là encore possible d'assurer l'entraînement du treuil ou de la poulie au moyen d'un organe de commande manuelle accessible du côté intérieur à l'habitation qu'en faisant traverser cet organe la menuiserie elle-même.

[0018] En effet, non seulement, la paroi arrière du caisson est recouverte du panneau de doublage, mais la sous-face s'étend à l'extérieur de la menuiserie.

[0019] A ce propos, on citera plus particulièrement le document FR-2.555.651 qui décrit un dispositif de manoeuvre comportant un treuil avec lequel coopère une première extrémité d'une tige de transmission traversant la menuiserie et dont l'autre extrémité est reliée à une tringle de manivelle.

[0020] La présente invention se propose d'apporter une solution à l'encontre des inconvénients précités. Ainsi, c'est dans le cadre d'une démarche inventive que l'on a imaginé accéder à la poulie ou au treuil pour assurer son entraînement par l'intermédiaire d'un organe de commande manuelle qui traverse, non seulement, la paroi arrière du caisson, mais également le panneau de doublage qui vient en recouvrement.

[0021] Dans une seconde démarche inventive, l'on a pensé réaliser cette traversée de paroi de manière ajustable à l'épaisseur de cette dernière.

[0022] A cet effet l'invention concerne un support pour traversée de paroi de caisson de système d'occultation, tel que volet roulant, store ou similaire, comportant un dispositif de manoeuvre manuelle, du type pourvu d'un treuil ou d'une poulie actionné par un organe de commande manuelle, tel une tringle et une manivelle, une sangle, une cordelette ou similaire, caractérisé par le fait qu'il comporte une première console support conçue apte à être fixée sur ladite paroi du caisson et une seconde console support rapportée, à l'aide de moyens d'entretoisement ajustables en longueur, sur ladite première console support, cette première et seconde console support comportant au moins une ouverture de passage du dit organe de commande manuelle.

[0023] De manière avantageuse, sur la seconde console support est conçue apte à être rapportée une plaque de finition.

[0024] Les avantages résultant de la présente invention consistent en ce qu'une fois la menuiserie et son caisson de volet roulant rapporté du côté interne à l'habitation sur le mur de la construction, sur ce dernier peuvent être appliqués des panneaux de doublage isolant tout en venant recouvrir ce caisson de volet roulant. En effet, sur la paroi arrière de ce caisson, on aura rapporté, préalablement, le support de traversée de paroi selon l'invention, capable de rendre le dispositif de manoeuvre

accessible quelle que soit la surépaisseur produite par ce panneau de doublage.

[0025] Tout particulièrement, la longueur des moyens d'entretoisement séparant la première et la seconde console support peut être ajustée et adaptée à cette épaisseur des panneaux de doublage.

[0026] Ultérieurement, lors de la mise en place de ces derniers, celui venant en recouvrement de la paroi arrière du caisson de volet roulant, est découpé au droit du support de traversée de paroi de manière apte à être engagé sur celui-ci.

[0027] La finition, du côté interne à l'habitation, entre la seconde console support et les panneaux de doublage peut être assurée au travers d'une plaque de finition que l'on vient fixer, à la manière d'une rosette d'un bouton ou d'une poignée de porte, sur l'embase de la seconde console support venant ainsi refermer l'espace entre cette seconde console support et la découpe périphérique dans le panneau de doublage.

[0028] Un autre avantage qui découle de la présente invention consiste en ce que l'organe de commande manuelle ne retombe plus nécessairement le long du côté interne de la menuiserie, mais le long du mur de l'habitation. Cette manivelle est ainsi plus facile d'accès, sans compter qu'elle ne constitue plus une gêne dans la manipulation de l'ouvrant de la porte, fenêtre ou similaire.

[0029] La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre se rapportant à un exemple de réalisation et au vu des dessins ci-joints dans lesquels :

- la figure 1 est une représentation schématisée d'une application du support selon l'invention sur une paroi arrière de caisson de volet roulant dans une implantation particulière, au-dessus d'une menuiserie de type porte ou fenêtre ;
- Les figures 2 et 3 illustrent ce même support, dans cette même application, s'ajustant en longueur pour s'adapter à l'épaisseur de la paroi à traverser ;
- la figure 4 illustre dans le détail cette traversée de paroi ;
- la figure 5 est une représentation schématisée en perspective et en vue éclatée du support selon l'invention.

[0030] Tel que représenté dans les figures des dessins ci-joints, la présente invention concerne le domaine des dispositifs d'occultation.

[0031] Elle a plus particulièrement trait à un support 1 de traversée de paroi pour dispositif de manoeuvre manuelle, à manivelle dans le mode de réalisation représenté.

[0032] Les différentes figures illustrent l'application de ce support 1 à une paroi 2 de caisson 3 de volet roulant 4, étant entendu qu'il n'est nullement limité à une telle application.

[0033] La figure 1 illustre plus particulièrement, l'implantation d'un tel caisson 3 de volet roulant 4 au-dessus

d'une menuiserie 5 correspondant à une porte, une fenêtre ou similaire.

[0034] Ce caisson 3 est rapporté sur la traverse supérieure du cadre dormant 6 de cette menuiserie 5, ceci de manière à se positionner, du côté interne 7 à l'habitation, sensiblement dans un même alignement que cette menuiserie 5, tout en venant s'étendre largement à l'avant de cette dernière, côté externe 8.

[0035] Précisément, sur ce côté externe 8, ce caisson 3 du volet roulant 4 vient prendre position dans une réservation 9 prévue à cet effet au niveau du linteau 10 surmontant l'ouverture 11 dans la maçonnerie 12 accueillant la porte, fenêtre ou autre.

[0036] Comme il est plus particulièrement visible sur cette figure 1, la menuiserie 5 est généralement rapportée en applique du côté interne 13 de cette maçonnerie 12, côté 13 recevant habituellement des panneaux de doublage ou autre revêtement isolant 14.

[0037] La surépaisseur 15 produite sur ce côté interne 13 de la maçonnerie 12 par ces panneaux de doublage 14 est fonction du matériau composant ces derniers, voire du degré d'isolation à atteindre.

[0038] A ce propos, il est habituel que cette surépaisseur 15 produite par les panneaux de doublage 14 soit supérieure à l'épaisseur 16 de cette menuiserie 5, dans les conditions d'implantation de cette dernière telles qu'exposées plus haut.

[0039] Aussi, ces panneaux de doublage 14 peuvent venir en recouvrement du caisson 3, plus particulièrement de sa paroi arrière 2 située du côté interne 7 à l'habitation.

[0040] Le caisson 3 est amené à abriter l'ensemble du mécanisme d'enroulement et de déploiement du tablier (non représenté) du volet roulant 4.

[0041] Un tel mécanisme comporte habituellement un tube d'enroulement maintenu à ses extrémités par des joues supports et entraîné, très fréquemment, par un dispositif de manoeuvre manuelle 17, du type comportant un treuil ou une poulie 18 fixé sur une telle joue support, ainsi qu'un organe de commande manuelle o, ici représenté à titre d'exemple sous forme d'une tringle de commande 19 conçue apte à agir sur le treuil 18 et coopérant à une extrémité 20, notamment au travers d'une ou plusieurs genouillères 21, avec une manivelle de commande 22.

[0042] Justement, pour rendre cette coopération possible entre l'organe de commande manuelle o, dans l'exemple illustré la manivelle 22 accessible à l'utilisateur du côté interne 7 à l'habitation et la tringle 19 d'attaque du treuil 18 nécessairement connectée à ce dernier, cet organe de commande manuelle o, en l'occurrence ladite tringle 19, doit émerger du caisson 3, notamment au travers de la paroi arrière 2 par ailleurs susceptible d'être recouverte d'un panneau de doublage 14 d'épaisseur variable.

[0043] Dans ce but, le support de traversée de paroi 1, objet de la présente invention, comporte une première console support 23 conçue apte à être fixée sur ladite

paroi 2 du caisson 3 et une seconde console support 24 rapportée sur ladite première console 23 à l'aide de moyens d'entretoisement 25, ajustables en longueur. Cette première et seconde console support 23, 24 comportent au moins une ouverture 26, 27, de passage dudit organe de commande manuelle o plus particulièrement de tringle 19 d'attaque du treuil 18.

[0044] On comprend évidemment que dans le cas d'organe de commande manuelle o sous forme d'une sangle, les ouvertures 26, 27 serviront au passage de cette dernière.

[0045] Substantiellement, la première console support 23 est définie par une plaque de fixation 28 comportant, sensiblement, en son centre, l'ouverture 26, tandis qu'en périphérie elle est avantageusement pourvue d'une ou plusieurs perforations 29 de passage de vis de fixation, rivets ou autres permettant de la solidariser à la paroi 2 du caisson 3.

[0046] Depuis cette plaque de fixation 28, s'étend au moins une patte de fixation 30, préférentiellement deux disposées de manière diamétralement opposée à l'ouverture 26, et comportant, là encore, au moins une ouverture de passage d'une vis de fixation, rivet ou analogue pour pouvoir solidariser des pattes de fixation 32 équipant, de manière similaire, une embase 33 que comporte la seconde console support 24. Là encore, les pattes de fixation 32 peuvent s'étendre, sensiblement perpendiculairement, depuis cette embase 33 pourvue de l'ouverture 27 de passage de la tringle d'attaque 19.

[0047] Finalement, la ou les pattes de fixation 30 de la première console support 23 et celles 32 de la seconde console support 24 définissent, ensemble, les moyens d'entretoisement 25.

[0048] En outre, l'une et/ou l'autre de ces pattes de fixation 30, 32, préférentiellement celles 32 associées à la seconde console support 24, sont recoupables en longueur pour adapter l'espacement entre cette première console support 23 et la seconde console support 24 à la surépaisseur 15 produite par le panneau de doublage 14 au-devant de la paroi arrière 2 du caisson 3.

[0049] D'ailleurs, les pattes de fixation 32 sont perforées sensiblement sur l'ensemble de leur longueur et de manière équidistante, d'ouvertures 35 susceptibles de coïncider avec les ouvertures 31 des pattes de fixation 30 de la première console support 23 de manière à rendre les unes solidaires des autres une fois lesdites pattes de fixation 32 ajustées à la bonne dimension.

[0050] A ce propos, pour améliorer la tenue mécanique de l'ensemble, lesdites pattes de fixation 30 ou, selon le cas, celles 32, adoptent une structure en U dans laquelle peuvent s'engager, les pattes de fixation 32 ou, selon le cas, 30.

[0051] Si la tringle 19 est parfaitement maintenue à son extrémité coopérant avec le treuil 18, à son extrémité opposée 20, venant à coopérer avec la manivelle 22, il convient également d'assurer un parfait maintien en rotation. Aussi, la seconde console support 24 comporte, avantageusement, un boîtier 36 de maintien en rotation

de cette extrémité 20 de la tringle 19. Ce boîtier 26 est conçu apte à être fixé sur l'embase 33 après mise en place du panneau de doublage 14 au-devant de la paroi 2 de caisson 3.

[0052] Ainsi, à titre d'exemple, au niveau de l'embase 33 peuvent être ménagées une ou plusieurs ouvertures taraudées pour la réception de vis de fixation de ce boîtier 36.

[0053] Substantiellement, le maintien en rotation, dans ce dernier, de la tringle 19 peut être assuré, directement ou indirectement, par tout moyen adapté, tel qu'un palier, une rotule ou autre. Comme il est visible dans la figure 4, ce maintien peut être assuré par l'intermédiaire d'une première genouillère 21' coopérant, elle-même, avec la genouillère 21 sur laquelle vient se fixer la manivelle 22.

[0054] Ainsi, lors de la mise en place devant une ouverture 11 d'une maçonnerie 12 d'un ensemble menuiserie 5 - volet roulant 4, la paroi interne 2 du caisson 3 est avantageusement pré équipée du support de traversée de paroi 1.

[0055] On peut toutefois imaginer que ce support 1 soit rapporté ultérieurement sur cette paroi 2 au droit d'une ouverture 2' ménagée de manière adéquate dans cette dernière.

[0056] Après cela, il est rapporté sur la maçonnerie 2 les panneaux de doublage 14 y compris au-devant de cette paroi 2 du caisson 3 du volet roulant. Toutefois, dans le panneau de doublage 14 venant justement s'étendre devant la paroi 2 du caisson 3, il est ménagé une ouverture de passage de ce support 1.

[0057] Evidemment, préalablement, les moyens d'entretoisement 25 auront été ajustés en longueur, connaissant par ailleurs, l'épaisseur des panneaux de doublage 14 donc la surépaisseur 15 produite par ces derniers par rapport à la maçonnerie 12 ou celle 34 au-devant de ladite paroi 2.

[0058] On comprend aisément que cette ouverture entaillée dans un tel panneau de doublage 14 sera ajustée très largement à la section du support 1 de traversée de paroi. Autrement dit, un jour de largeur relativement important peut persister entre l'embase 33 de la seconde console support 24 et le panneau de doublage 14.

[0059] Pour refermer cet espace et dans le cas d'un organe de commande manuelle o sous forme d'une tringle 19 et d'une manivelle 22, le boîtier 36, maintenant à son extrémité 20 ladite tringle 19, peut être surdimensionné par rapport à l'embase 33. Toutefois, selon un mode de réalisation préférentiel, sur cette embase 33, entre cette dernière et un éventuel boîtier 36 de maintien d'une tringle 19, est rapportée une plaque de finition 37 pour assurer ce recouvrement. Tout comme l'embase 33, cette plaque de finition 37 comportera, avantageusement, une ouverture 38 de passage de l'organe de commande manuelle o. Elle peut aussi être pourvue d'ouvertures de passage des vis de fixation permettant de rapporter le boîtier 36 sur l'embase 33. De telles ouvertures peuvent avantageusement contribuer au centrage de la plaque de finition 37 sur l'embase 33.

[0060] Selon une autre particularité encore de l'invention, le support de traversée de paroi 1 comporte une gaine 39 de passage de l'organe de commande manuelle O, gaine 39 définie, à titre d'exemple de réalisation, par un tube s'étendant au moins entre l'ouverture 26 dans la première console support 23 et l'ouverture 27 dans la seconde console support 24.

[0061] De manière avantageuse, d'ailleurs, cette gaine 39 s'étend au travers de l'ouverture 26 dans la première console support 23, en direction du caisson 3, selon une longueur qui peut être ajustée à l'épaisseur de la paroi 2 du caisson 3, voire même déterminée de manière à s'étendre à l'intérieur du caisson 3.

[0062] De la même manière, cette gaine 39 peut être prévue pour venir s'engager dans l'ouverture 27 dans l'embase 33 de la seconde console support 24 pour en assurer son maintien et son centrage.

[0063] Comme déjà indiqué précédemment, cette gaine 39 est avantageusement définie par un tube, préférentiellement en un matériau recoupable, par exemple en matière plastique, pour pouvoir être ajusté en longueur tout comme les moyens d'entretoisement 25.

[0064] Cette gaine 39 permet de garantir, avantageusement, l'étanchéité entre le volume interne au caisson 3 et les panneaux de doublage 14. En somme elle assure l'étanchéité entre la première 23 et la seconde console support 24.

[0065] Pour en revenir à la sur-longueur de la gaine 39 au-delà de la première console support 23, il est visible, dans la figure 4, que cette longueur peut être ajustée à l'épaisseur de la paroi 2 du caisson 3. A ce propos, il est assez fréquent de concevoir ces parois de caisson de volets roulants par des panneaux en matière plastique extrudée comportant une plaque interne 41 et une plaque externe 40 entretoisées assurant une certaine stabilité mécanique de ces parois.

[0066] Aussi, la gaine 39 peut être définie pour traverser la plaque 40 pour venir buter contre la plaque 41 interne.

[0067] Les avantages découlant de la présente invention consistent en ce que quel que soit le mode d'implantation d'un caisson de volet roulant, store ou similaire, le support de traversée de paroi permet de rendre aisément accessible le dispositif d'entraînement de ce volet roulant ou de ce store à un dispositif de commande manuelle.

Revendications

1. Support de traversée de paroi de caisson de système d'occultation, tel que volet roulant, store ou similaire, comportant un dispositif de manoeuvre (17) du type pourvu d'un treuil (18) ou d'une poulie actionné par un organe de commande manuelle (o), tel une tringle (19) et une manivelle (22), une sangle, une cordelette ou similaire, **caractérisé par le fait qu'il** comporte une première console support (23) conçue apte à être fixée sur ladite paroi (2) du caisson (3)

et une seconde console support (24) rapportée, à l'aide de moyens d'entretoisement (25) ajustables en longueur, sur ladite première console support (23), cette première (23) et seconde console support (24) comportant au moins une ouverture (26, 27) de passage dudit organe de commande manuelle (o).

2. Support selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** la première console support (23) est définie par une plaque de fixation (28) comportant, sensiblement en son centre, l'ouverture (26) et, en périphérie, une ou plusieurs perforations (29) de passage de vis de fixation, rivets ou autres permettant de la solidariser à la paroi (2) du caisson (3). 5
3. Support selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé par le fait que** les moyens d'entretoisement (25) sont définis, au niveau de la première console support (23) par au moins une patte de fixation (30) comportant au moins une ouverture de passage d'une vis de fixation, rivet ou analogue pour solidariser une patte de fixation (32) équipant, de manière similaire, la seconde console support (24), l'une et/ou l'autre de ces pattes de fixation (30, 32) étant recoupable en longueur pour adapter l'espacement entre la première console support (23) et la seconde console support (24). 10
15
20
25
4. Support selon les revendications 2 et 3, **caractérisé par le fait que** la plaque de fixation (28) de la première console support (23) comporte deux pattes de fixation (30) diamétralement opposées à l'ouverture (26), tandis que la seconde console support (24) comporte une embase (23) pourvue de l'ouverture (27) de passage de la tringle (19) et d'où s'étendent les pattes de fixation (32) prévues pour coopérer avec les pattes de fixation (30) de la première console support (23), ces pattes de fixation (32) étant perforées, sensiblement sur l'ensemble de leur longueur, d'ouverture (30) susceptibles de coïncider avec les ouvertures (31) des pattes de fixation (30) de la première console support (23). 30
35
40
5. Support selon la revendication 3 ou 4, **caractérisé par le fait que** la ou les pattes de fixation (30) et/ou (32) adoptent une structure en U. 45
6. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** sur l'embase (33) de la seconde console support (24) est rapporté un boîtier (36) de maintien en rotation de l'organe de commande manuelle (O). 50
7. Support selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, **caractérisé par le fait qu'il** comporte une plaque de finition (37) pourvue d'une ouverture (38) de passage de la tringle (19), cette plaque de finition (37) étant conçue apte à être rapportée sur l'embase 55

(33) de la seconde console support (24).

8. Support selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'il** comporte une gaine (39) de passage de l'organe de commande manuelle (o) s'étendant au moins entre l'ouverture (26) dans la première console support (23) et l'ouverture (27) dans la seconde console support (24), gaine (39) conçue en un matériau recoupable.
9. Support selon la revendication 8, **caractérisé par le fait que** la gaine (39) est conçue apte à s'engager dans l'ouverture (27) dans l'embase (33) de la seconde console support (24) et/ou s'étendre au travers de l'ouverture (26) de la première console support (23) en direction du caisson (3).
10. Support selon la revendication 8, **caractérisé par le fait que** la gaine (39) assure l'étanchéité entre la première (23) et la seconde console support (24).

FIG. 1

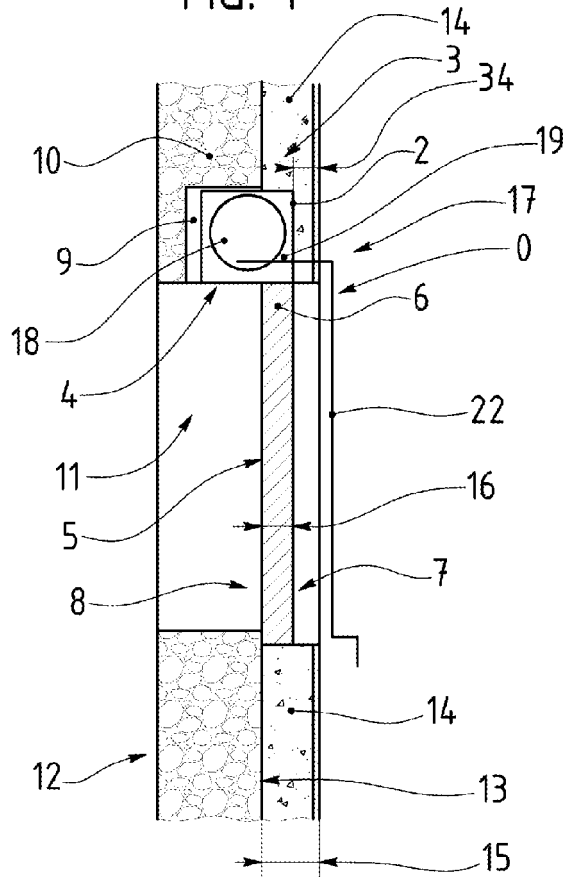


FIG. 2

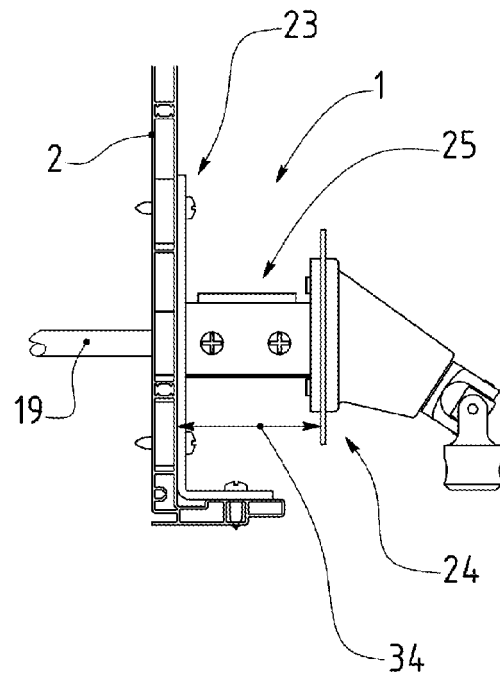
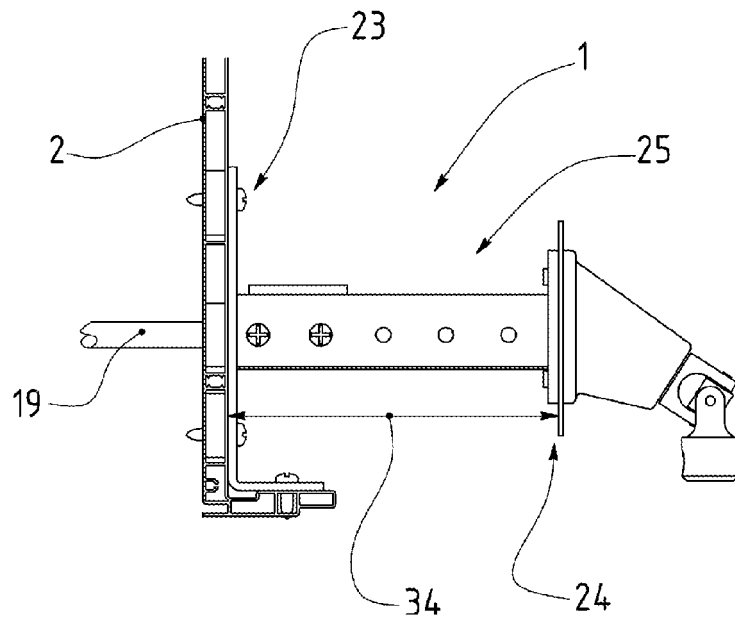
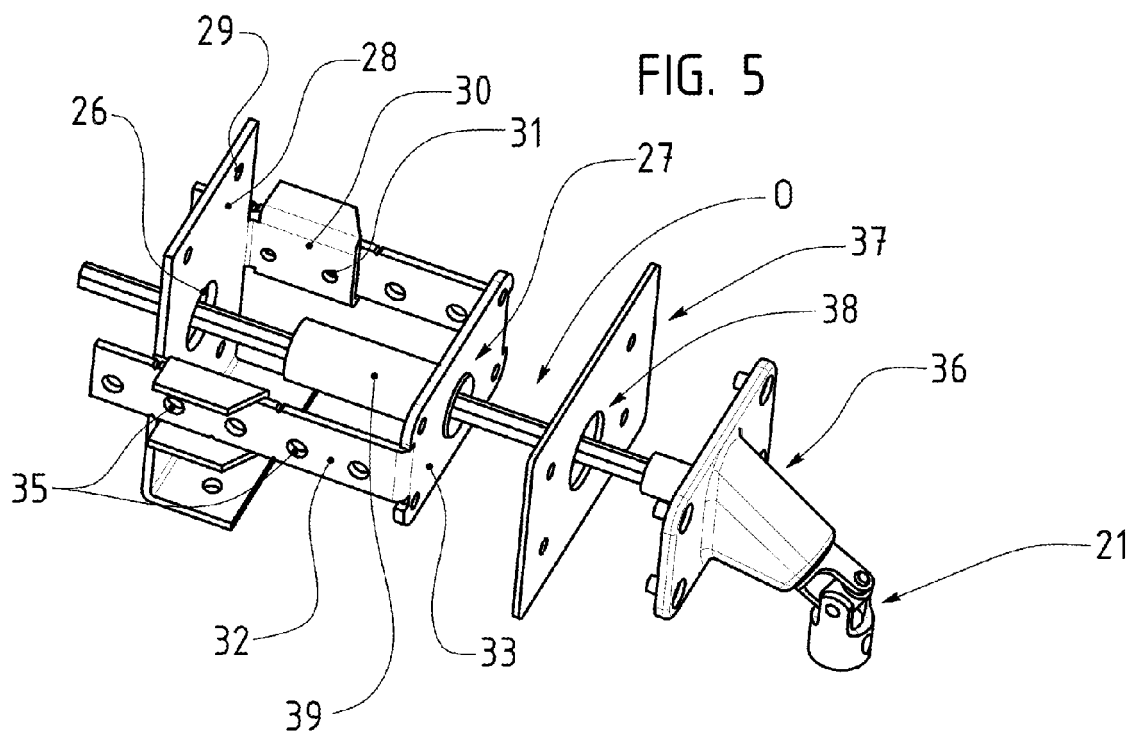
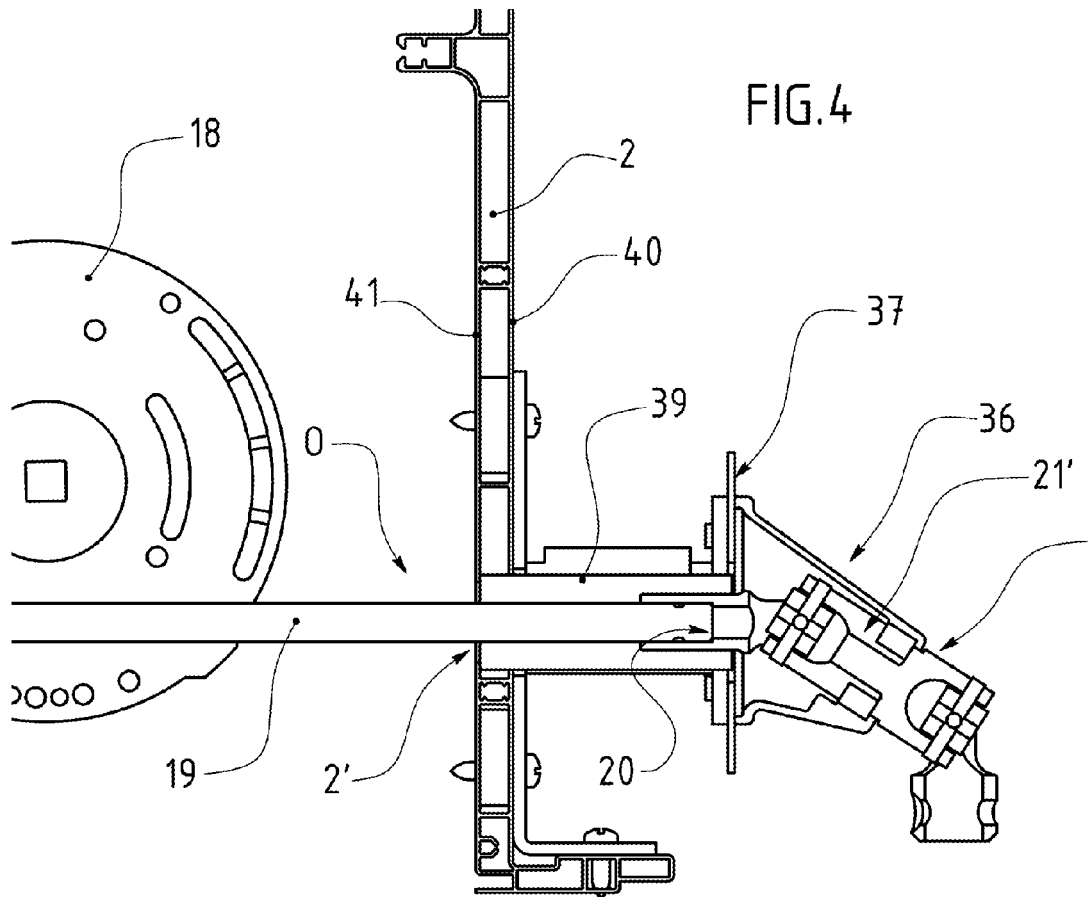


FIG. 3







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 09 30 6094

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	FR 2 555 651 A (LEBIHAN LEMOUEL [FR]) 31 mai 1985 (1985-05-31) * figures * -----	1	INV. E06B9/76 ADD. E06B9/17
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E06B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 22 mars 2010	Examineur Peschel, Gerhard
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P4C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 09 30 6094

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

22-03-2010

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2555651	A	31-05-1985	AUCUN

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2555651 [0019]